

**PROJET DE RÈGLEMENT NO. 25.02**

---

**RÈGLEMENT NO. 25.02 DÉCRÉTANT LES DIFFÉRENTS TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025**

---

Le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil décrète ce qui suit :

1. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la tarification des frais divers est la suivante :

**1.1. Frais administratifs divers**

<b>Divers documents ou articles</b>	<b>Tarif</b>
Assermentation	<b>5 \$</b>
Chèque retourné	<b>30 \$</b>
Copie de règlement sur clé USB	<b>½ prix papier min. 50 \$</b>
Envoi d'avis certifié (non-paiement des taxes)	<b>30 \$</b>
Frais d'administration pour les sommes à recouvrer	<b>15 %</b>
Frais de recherche	<b>35 \$/heure</b>
Photocopie de documents	<b>0,50 \$/page</b>
Photocopie des règlements d'urbanisme (incluant plans)	<b>250 \$</b>
Photocopie des règlements d'urbanisme (excluant plans)	<b>200 \$</b>
Photocopie du plan de zonage	<b>75 \$</b>
Photocopie du règlement de lotissement	<b>50 \$</b>
Photocopie du règlement de construction	<b>50 \$</b>
Photocopie du règlement permis et certificats	<b>50 \$</b>
Taux d'intérêts sur les comptes passés dû	<b>15 %</b>

**1.2. Bacs et pièces pour les collectes des matières résiduelles**

<b>Articles</b>	<b>Tarif</b>
Bac de récupération	<b>135 \$</b>
Bac de récupération - Roue (chacune)	<b>13.50 \$</b>
Bac de récupération - Couvercle	<b>20 \$</b>
Bac de récupération - Autre pièce (tige, cheville)	<b>13.50 \$</b>
Remplacement d'un bac de récupération	<b>135 \$</b>
Bac de récupération supplémentaire	<b>135 \$</b>
Organibac (bac brun, matières organiques)	<b>135 \$</b>
Organibac - Roue (chacune)	<b>13.50 \$</b>
Organibac - Couvercle	<b>20 \$</b>

Organibac - Autre pièce (tige, cheville)	<b>13.50 \$</b>
Remplacement d'un organibac	<b>135 \$</b>
Organibac supplémentaire	<b>135 \$</b>
Petit bac de cuisine (matières organiques)	<b>12 \$</b>

### 1.3. Articles promotionnels

Articles	Tarif
Épinglette municipale au comptoir	<b>5 \$</b>
Épinglette municipale avec envoi postal	<b>8 \$</b>
Bouteille d'eau réutilisable	<b>5 \$</b>

### 1.4. Publicités – Bulletin Le Ruisseau

Type de publicité	Tarif
Publicité format carte d'affaires	<b>12,50 \$/parution</b>
Publireportage	<b>50 \$/article</b>

### 1.5. Location de salles et terrains sportifs

Location de salle (résidents seulement)	Tarif
Salle 18 – Centre communautaire	<b>375 \$</b>
Chalet – 1 <sup>er</sup> plancher	<b>270 \$</b>
Chapiteau extérieur Tables(s) et chaise(s) si requis	<b>125 \$ 75 \$</b>
Organisme reconnu une fois par année Organisme 2 fois ou plus (chalet seulement)	<b>Gratuit 75 \$/jour</b>

Location du terrain de balle	Résidents	Non-résidents
À la partie (lun. au ven.)	<b>70,00 \$</b>	<b>90,00 \$</b>
Demi-journée (sam. et dim.)	<b>115,00 \$</b>	<b>135,00 \$</b>
Tournoi 2 jours - Sans services (toilettes sèches seulement)	<b>325,00 \$</b>	<b>425,00 \$</b>
Tournoi 2 jours - Avec services (location du chalet des loisirs incluse)	<b>570,00 \$</b>	<b>670,00 \$</b>
Ligue de balle	<b>455,00 \$ - 9 à 12 parties 537,00 \$ - 13 à 16 parties 665,00 \$ - 16 à 20 parties</b>	

Location de la patinoire permanente (parc des Loisirs)	Résidents	Non-résidents
À la partie (lun. au ven.)	70,00 \$	90,00 \$
Demi-journée (sam. et dim.)	115,00 \$	135,00 \$
Ligue de hockey	455,00 \$ - 9 à 12 parties 537,00 \$ - 13 à 16 parties 665,00 \$ - 16 à 20 parties	

### 1.6 Frais pour les services d'aqueduc

La tarification relative aux services d'aqueduc offerts aux propriétaires qui bénéficient de ces services auprès de la Régie de l'Aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu (AIBR) est facturée selon la grille tarifaire suivante :

Services	Tarif
Ouverture/fermeture de la boîte de service	30 \$
Localisation de la boîte de service	Sans frais
Service en dehors des heures ouvrables	200 \$
Remplacement de la tête de la boîte de service	80 \$
Rehaussement de la boîte de service	100 \$
Remplacement de la boîte de service	700 \$
Réparation d'un compteur	100 \$
Remplacement d'un compteur	250 \$
Remplacer de la vanne e.e.	120 \$
Fixation ou relocalisation du lecteur	30 \$
Ouverture/fermeture de la boîte de service	30 \$
Localisation de la boîte de service	Sans frais

### 1.7 Frais • Poulailier urbain

Services	Tarif
Permis - Installation ou construction d'un poulailier	Sans frais
Certificat d'autorisation annuel - Garde de poules	Sans frais
Permis - Démolition d'un poulailier	Sans frais

- Le présent règlement abroge les règlements antérieurs décrétant l'imposition de différents tarifs.
- Le présent règlement s'applique pour l'exercice financier 2025, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025.

4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

---

Normand Teasdale, Maire

---

Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière

**Avis de motion :** 9 décembre 2024

**Dépôt du projet de règlement :** 9 décembre 2024

**Adoption du règlement :**

**Publication :**

**Entrée en vigueur :**